

# RAPPORT MORAL

La Fédération Française d'Equitation existe toujours. Elle est actuellement administrée par Maître Legrand, assistée du Comité National Olympique et Sportif de France (CNOSF) et de l'Ecole Nationale d'Equitation.

La loi sur le sport qui a été votée en janvier 2004 oblige toutes les fédérations sportives à déposer de nouveaux statuts pour le 31 janvier 2005.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports lui a retiré son agrément ainsi que le ministre de l'Agriculture.

Le Conseil d'Administration de notre fédération présidé par Madame Reverdy n'a su établir un document remplissant les conditions de cette loi.

Lors d'une Assemblée Générale illégale du 2 décembre 2004, Monsieur Lecomte se faisait élire Président de la Fédération Française d'Equitation.

A ce jour, suite au jugement du 20 octobre 2005, la situation est clarifiée. Maître Legrand est chargée de proposer de nouveaux statuts à tous les licenciés.

La querelle entre les 2 parties de l'ex comité d'administration de la Fédération n'est pas fondée sur des arguments solides. La Loi sur le Sport protège les fédérations contre le secteur marchand.

Tout le monde sait que sans les bénévoles, il n'y aurait plus de sport. Comment organiser une manifestation équestre sans leur concours.

Le sport doit être dirigé par les sportifs sans profits personnels ; cependant, il est normal que les professionnels soient écoutés par leur fédération. La majorité de ceux-ci se sont investis par passion plutôt que par intérêt.

Je vous recommande de faire prendre à tous vos cavaliers leur « licence fédérale ». La Fédération Française d'Equitation appartient à tous les licenciés. C'est eux qui voteront les nouveaux statuts et les nouveaux dirigeants.

Malgré toutes ses difficultés, votre comité départemental a essayé d'être au service de l'équitation dans toutes les disciplines.

Les Haras Nationaux ont été modifiés. Un Comité Inter-régional a été créé. Maintenant la filière cheval rassemble tous les secteurs économiques : courses, équitation, éleveurs, négociants, vétérinaires, maréchaux ferrants... et jusqu'aux boucheries chevalines...

Les aides pour le développement de ces métiers proviennent de l'Etat (ministère de l'Agriculture, ministère de la Jeunesse et des Sports), des Conseils Régionaux et du P.M.U.

Pour défendre l'équitation dans notre département, il a été demandé d'établir le poids économique de ce sport ainsi que l'état des lieux des établissements équestres.

Le Comité Départemental d'Equitation du Nord a reçu une petite subvention pour faire ces rapports. J'ai visité à ce jour plus de 100 centres sur les 140 déclarés.

- très bon accueil
- très intéressant
- très passionnés

aussi bien les dirigeants associatifs que les professionnels.

Le développement de l'équitation se fera par la qualité de l'enseignement et la qualité des centres équestres. Il serait souhaitable d'établir avec l'état et la région un plan d'aménagement du territoire.

Le Comité Départemental d'Equitation du Nord compte près de 20 000 licenciés et 180 centres et associations. Nous sommes le 1<sup>er</sup> département de France.

Il vit grâce aux subventions du Conseil Général du Nord que je remercie vivement, de l'aide de la Jeunesse et des Sports par le FNDS.

Notre secrétariat est résident à la Maison Départementale du Sport, elle est gérée par le CDOS qui apporte une aide importante à notre Comité.

Notre Comité doit maintenir et développer ses efforts pour une pénétration plus forte dans la population du département où le taux de chômage est élevé.

L'équitation est :

- créateur d'emplois,
- améliore l'image des cadres de vie,
- et surtout c'est une école de savoir vivre en respectant les hommes et les chevaux ainsi que l'environnement.

Simon Bacquaert

Président

**RAPPORT**  
**FINANCIER**



# RAPPORT FINANCIER

Présenté par Annick Perlot, trésorière

## Compte d'exploitation et Prévisionnel 2005 :

Pour les recettes, il y a une diminution des subventions. Dans le budget prévisionnel, nous avons prévu 180 300 € de recettes et nous n'avons reçu que 111 119,60 € de recettes en 2005.

Nous avons prévu pour cette année 180 300 € de dépenses et nous avons dépensé réellement 107 478,20 €.

De ce fait, nous avons compressé les dépenses pour les réduire au maximum. Cette année, nous avons un excédent de 3 641,40 € grâce à l'écart sur provision de 2004.

Exemple : 67 000 € prévu pour la sellerie, nous n'avons touché du FNDS pour cette action, nous avons dû réduire à 30 000 € cette année.

## Bilan :

En raison des excédents, nos fonds propres s'élèvent à 68 804,29 € qui sont placés en compte livret.

Les 68 804,29 € de fonds propres représente 1/3 du budget 2006.

Les effets à payer s'élèvent à 3 030 €, ils sont garantis par les effets à recevoir.

## Budget Prévisionnel 2006 :

Diminution du budget qui passe de 180 300 € à 169 500 €. Cette diminution prend en compte la réduction pour le matériel de sellerie (50 000 €).

L'action 1 correspond au FNDS pour l'achat d'un chronomètre, d'un ordinateur et une sonorisation pour les compétitions.

La Jeunesse et des Sports oblige le Comité à dépenser cette provision cette année. Nous avons donc commandé un chronomètre d'une valeur d'environ 11 000 €.